

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE de SAINT THURIAL



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

### ***Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1***

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017.

## I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

### ➤ Les dépenses de la section :

Dépenses	BP 2017	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 –Charges à caractère général	418 900 €	368 551€	88 %
012 –Charges de personnel	597 719 €	597 687 €	100 %
65 –Autres charges de gestion courante	165 453 €	159 363 €	96 %
66 –Charges financières	28 700 €	28 650€	100 %
67/014 –Autres dépenses	2 800 €	2 748 €	98 %
042 –Dépenses d'ordre	74 497 €	74 103 €	99 %
022 –Dépenses imprévues	0€	Non exécuté comptablement	
023 -Virement	144 248 €	Non exécuté comptablement	
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 317 €</b>	<b>1 231 102 €</b>	<b>86 %</b>

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **1 231 102 euros**.

➤ **Les recettes de la section :**

Recettes	BP 2017	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
70 – Produits des services	123 321 €	139 345 €	113 %
73 – Impôts et taxes	743 321 €	776 426 €	104 %
74 – Dotations, subventions et participations	508 480 €	538 914 €	106 %
75 – Autres produits de gestion courante	29 000 €	29 638 €	102 %
013 – Atténuation de charges	4 000 €	13 044 €	326 %
76/77 – Autres recettes	2 195 €	5 519 €	251 %
042 – Recettes d'ordre	22 000 €	21 967 €	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 317 €</b>	<b>1 524 853 €</b>	<b>106 %</b>

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent **1 524 853 euros**.

**Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :**

-La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2017:

Taxe d'Habitation : 18.49 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 19,79 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.12 %

-Les dotations versées par l'Etat

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

➤ **Conclusion sur la section de fonctionnement**

En 2017, les recettes de fonctionnement réelles s'affichent à 1509 K€, soit un montant de 718€ par habitant, soit un niveau inférieur de 16% à la moyenne des communes de la strate, qui s'affiche à 858€ par habitant.

Les charges de fonctionnement réelles s'élèvent à 1215K€, soit 578€ par habitant, soit un niveau inférieur de 16% à la moyenne des communes de la strate, qui est de 688€ par habitant. Le ratio de rigidité des charges structurelles (mesure le rapport entre la somme des charges de personnel, subventions, contingents, participations, charges d'intérêts et le total des produits de fonctionnement) est relativement stable et se situe à un bon niveau par rapport à la médiane nationale : en 2017, alors que les communes utilisent plus de 45% de leurs recettes pour couvrir leurs charges fixes, Saint Thurial n'en utilise que 41.42%, ce qui signifie qu'elle règle ses charges fixes sans difficulté.

## II. La section d'investissement

### ➤ Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent :

.Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

.Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### ➤ Vue d'ensemble de la section d'investissement

**Le volume total des recettes d'investissement est de 898 682.13€.** Les principales recettes sont:

-Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 575 302,70€

-Subventions diverses 50 533€ (DETR, Département pour aménagement centre bourg...)

-FCTVA 87 385€

-Taxe d'aménagement 20 936€

**Le volume total des dépenses d'investissement est de 1 267 892.36€.** Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes:

-Opération 117 « Aménagement du centre bourg » pour 483 359€ (maîtrise d'œuvre et travaux)

-Opération 75 « Acquisition de terrains » pour 288 026€ (futur lotissement Trevidec)

-Opération 119 « Voies communales » pour 76 997€ (diverses réfections et aménagements : rue du Contard, Chêne droit, La Lande Orain, abribus Cossinade etc.)

-Opération 160 « Mairie » pour 76 786€ (menuiseries, SAS, etc.)

-Opération 76 « Acquisition de matériel » pour 19 924€ (groupe de broyage débroussailleuse + poteau incendie rue du Zéphir + chapiteau commune et associations + etc)

-Opération 127 « Aire multisports » pour 19 080€ (pose bardage salle de ports, aire de jeux)

-Opération 104 « Salle du four à Chaux » pour 18 736€ (menuiseries, tables et chaises)

### **III. Conclusion**

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2017, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine:

-**La capacité d'autofinancement** (CAF), appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La CAF est stabilisée et reste supérieure à 300 000€, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

-**La capacité de désendettement** est de 2,38 ans (un peu supérieur à 4 en 2014), ce qui est très correct. Au 31/12, l'encours des dettes s'affiche à 812 K€, soit un montant de 387€ par habitant, très inférieur à la moyenne régionale, qui atteint 698€ par habitant.

De 2013 à 2017, la commune s'est désendettée: l'encours passe de 1503 K€ à 812 K€, et les charges financières de 42K€ à 28 K€.

*Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*